



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

**Contrôle sur pièces
2024-10-04**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**Hauts de Jardy
1, Allée Des Lauriers. 92420 VAUCRESSON**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

| Numéro | Contenu |
|--------|--|
| E1 | [REDACTED] |
| E2 | <p>La mission constate un manque de [REDACTED] ETP dans l'équipe des IDE et de 3,78 ETP dans l'équipe des AS/AES/AMP. De plus, elle constate la présence de personnels non-qualifiés, avec [REDACTED] ETP d'ASH/AUX exerçant les fonctions d'AS/AES/AMP au sein de l'équipe AS/AES/AMP. Par conséquent, en raison de l'insuffisance du nombre d'IDE et d'AS/AES/AMP pour assurer une prise en charge de qualité, ainsi que de l'affectation de personnel non-qualifié à la prise en charge des résidents, l'établissement contrevient aux alinéas 1° et 3° de l'article L. 311 - 3 et aux articles D.451-88 du CASF et L.4391-1 du CSP.</p> |
| E3 | <p>S'agissant d'IDE de jour : sur les plannings observés (août, septembre et octobre 2024), selon l'organisation de l'établissement, l'effectif attendu par rapport à l'effectif total dont l'établissement dispose au jour du contrôle est de [REDACTED] IDE par jour et par équipe. Sur les plannings des IDE, la mission constate que : En août 2024, il y a eu 7 jours d'écart à l'effectif cible de [REDACTED] IDE par jour ; En septembre 2024, il y a eu 7 jours d'écart à l'effectif cible de [REDACTED] IDE par jour ; En octobre 2024, il y a 4 jours prévisionnels d'écart à l'effectif cible de [REDACTED] IDE par jour. Ainsi, sur 3 mois, la mission relève un total de 18 jours d'écart à l'effectif cible de [REDACTED] IDE par jour. Cette situation de fonctionnement en mode dégradé s'installant sur 3 mois constitue un risque pour la sécurité de la prise en charge en soin des résidents ; ce qui contrevient à l'article L. 311-3, 1° du CASF</p> |
| E4 | <p>La mission constate la présence d'auxiliaires de vie sociale (AVS) en CDI au sein de l'équipe soignante. Cependant, les fiches de poste des AVS n'ont pas été transmises à la mission. Par ailleurs, la mission constate l'existence de deux fiches de poste de jour et de nuit intitulé « fiche de poste soignant ». Ces dernières n'étant pas spécifiques à un poste, la mission n'est pas en mesure d'identifier les tâches de soins confiées au personnel non qualifié pour les soins et les conditions dans lesquelles ces personnels</p> |

| Numéro | Contenu |
|---------------|--|
| | peuvent éventuellement intervenir en appui des soignants. La mission considère que cette situation constitue un facteur de risque dans la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents. De ce fait, l'établissement contrevient aux dispositions des alinéas 1° et 3° de l'article L. 311 - 3 du CASF. |
| E5 | La mission constate que sur les █ médecins traitants qui interviennent à titre libéral au sein de l'établissement, █ n'ont pas conclu le contrat-type prévu par l'article R.313-30-1 du CASF ; ce qui contrevient à l'article précité. |

Tableau récapitulatif des remarques

| Numéro | Contenu |
|---------------|---|
| R1 | D'après liste des agents en cours de formation et les fiches de paie, il apparaît que █ ASH/AUX en CDI sont actuellement en formation. Cependant seulement █ attestations de formation ont été transmises à la mission. |
| R2 | Transmettre les attestations d'inscription à une formation pour les 3 ASH/AUX figurant dans la liste des agents actuellement en formation, dont les attestations n'ont pas encore été transmises. |

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD Hauts de Jardy, géré par GROUPE CLARIANE a été réalisé le 4 octobre 2024 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a constaté le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles en matière de :

- Gouvernance :
- Conformité aux conditions d'autorisation
- Animation et fonctionnement des instances

Elle a cependant relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :
- Management et Stratégie
- Gestion des
- Fonctions support
- Gestion des ressources humaines (RH)
- Prises en charge

- Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et la Directrice de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.